



Construction neuve, est une malfaçon ?

Par **AdelineZ**, le **27/05/2019** à **10:34**

Bonjour je viens vers vous aujourd'hui car j'ai constaté un défaut sur ma maison mais je ne sais pas si cela représente une malfaçon, donc voila dans notre salle de bain on a posé de la faïence, quelque semaine après on s'aperçoit que 2 carreaux ont fissuré juste sous la fenêtres, donc on a prit la décision de les déposer pour les remplacer, hors au moment de la dépose on s'est aperçu que les plaques de placo (car la fissure se trouve juste au niveau d'une bande) ne sont pas fixés, mais vraiment il n'y a rien qui les maintient, pas de raille métallique pas de tasseaux rien du tout la plaque est complètement dans le vide, sa nous avais déjà étonné au moment de la pose de la faïence que le mur faisait un « creux à cet endroit et la cloison n'était pas stable on voyait que « bougeait » et quand on en a parlé au conducteur de travaux il nous avait dit que c'était possible parfois car il se pouvait que se ne soit pas un raille métallique mais un tasseaux qui maintient les plaques en eux, sauf que là il n'y a rien, j'ai pris contact avec un huissier pour faire constater je lui confirme ce soir le rdv, mais a votre avis est ce une malfaçon, car dans la notice du contrat de construction c'est bien écrit qu'il y a une ossature métallique qui maintient les cloisons Merci de votre aide et bonne journée à vous